



PAR COURRIEL

Québec, le 9 mars 2020

Madame Isabelle Demers
Conseillère en santé environnementale
Direction de la santé environnementale
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
isabelle.demers.dgsp@msss.gouv.qc.ca

**Objet : Question complémentaire du 9 mars 2020 – L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés**

Madame,

En référence au dossier actuellement à l'étude, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce projet, vous soumet la question suivante :

1. Est-ce que le critère de gestion de 0,01 f/ml retenu par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les expositions intramurales passives est toujours effectif?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 11 mars prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, veuillez reprendre le libellé pour la question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission